



Séance du 23 septembre 2022 à 19h15

**Délibération du Conseil Municipal n°2022-29****Nombre de conseillers : 14**

Présents : 13

Absents : 1

dont représentés : 0

**Suffrages exprimés : 13**

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Date de la convocation :**

19 septembre 2022

**Date de transmission  
en Préfecture :**

29 septembre 2022

**Date de publication :**

29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Laurence CHARLE – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

**Procurations** : /**Absents excusés** : Mme Frédérique CHOUFFOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Frédéric PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Acquisition de terrain pour l'accès au nouveau cimetière**

Le nouveau cimetière ne dispose d'aucun accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), les deux parties du cimetière (ancien et nouveau) étant reliées par un escalier. Qui plus est, il ne dispose d'aucun accès vers l'extérieur, nous contraignant à solliciter la bienveillance des propriétaires de la ferme adjacente pour accorder le passage aux engins de chantier lorsque cela est nécessaire.

Le Maire et les Adjoints ont donc rencontré le propriétaire de la parcelle B655, située à l'arrière du cimetière. La Commune aurait en effet pour projet d'acquérir une portion de terrain de 2 à 3 ares pour créer une place de stationnement PMR ainsi qu'un accès direct à la partie basse du cimetière à destination des pompes funèbres et entreprises intervenantes. Cela fait d'ailleurs l'objet de l'emplacement réservé n°2 sur notre Plan Local d'Urbanisme. Il conviendrait par ailleurs de prévoir un chemin entre la Rue de la Combe et l'accès au cimetière, lequel pourrait traverser les parcelles B655 et C460.

Le Maire sollicite donc l'accord de principe des membres présents pour l'acquisition d'une portion de terrain permettant de créer un accès au nouveau cimetière. Viendra ensuite la réflexion sur la surface nécessaire et le prix d'achat. L'acquisition pourrait avoir lieu dès 2023.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de terrain permettant la création d'un accès au nouveau cimetière et d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER